

# Convention de participation aux espaces boutique, atelier, évènement de La Fabrik Ananas

## 1. 1 - Le local - la boutique

L'association Pur Jus gère la boutique La Fabrik Ananas située 147 Grand Rue, Saint Pierre d'Allevard 38830 Crêts en Belledonne. Elle met à disposition de professionnels :

- un espace de vente (voir conditions au chapitre 4)
- un espace aménagé pour l'animation d'ateliers ou l'organisation d'évènements (voir conditions au chapitre 2 et 3).

Le local comprend également :

- L'atelier de création textile de Céline Fallot, Styliste de la marque Du Rose Aux Joues,
- Un espace de stockage ainsi que des toilettes et un point d'eau.
- Le local est accessible aux handicapés.

Le local est assuré contre tout dégât (incendie, explosion ou fuites d'eau) ; le local et les produits présentés sont assurés en cas de vol par effraction, et seulement dans ce cas.

### 1.1. **Accès au local - gestion des clés**

Seules les membres du bureau sont détentrices des clés et responsable de l'accès au local. Pour récupérer ou déposer des fournitures ou du matériel, les créateurs devront opérer pendant les horaires d'ouverture de la boutique ou (en cas exceptionnel) s'assurer de la disponibilité d'une personne du bureau qui devra être présente lors de leur visite pour des raisons d'assurance.

2.

### 2.1. **Statut V.I.P.**

Dans le cadre de la promotion du lieu, l'association se réserve le droit d'inviter des artistes ou artisans à des conditions exceptionnelles dérogeant aux présentes conditions classiques de participation. A minima et dans un souci de sécurité (assurance) seule l'adhésion à l'association est obligatoire et non négociable.

## 3. 2 - Animation d'atelier(s) ou d'évènement

Le professionnel qui le souhaite peut proposer ses services pour animer des ateliers dans l'espace réservé (cela indépendamment de l'espace boutique). Il faut dans ce cas déposer une demande motivée auprès de l'association étayée des photos des projets proposés. Pour des raisons de diversité de son offre, l'association privilégiera les activités utilisant des techniques différentes de celles déjà proposées au programme. Elle se réserve le droit de refuser une demande d'atelier.

4.

### 4.1. **Réserver un créneau**

Afin d'organiser l'utilisation du local, un calendrier de réservation des ateliers est tenu à jour par l'association. Les activités proposées à l'année sont prioritaires.

Les animateurs d'activités occasionnelles doivent réserver une date dans la mesure des créneaux disponibles.

4.2. **Participation**

4.3. - **Animation d'un évènement payant**

Les évènements payants (ateliers, représentations, expo-vente, ...), sont soumis à contribution de 25% des sommes perçues. Ceci en contrepartie des prestations citées ci-dessous auxquelles s'engage La Fabrik Ananas.

4.4. - **Animation d'un évènement gratuit pour le public**

4.5. Pour toute animation gratuite, et pour des raisons de sécurité, La Fabrik Ananas ne demande que l'adhésion à l'association Pur Jus.

4.6.

4.7. **Engagement de La Fabrik Ananas**

Pour toute animation La Fabrik Ananas s'engage à :

4.8. - Concevoir le graphisme de communication autour de l'évènement conjointement avec l'animateur (Affiche, Flyer, graphisme internet)

4.9. - Réaliser l'affichage et le tractage nécessaire dans sa zone de chalandise habituelle (à charge de l'animateur de reprendre et d'élargir la communication si il désire la renforcer)

4.10. - Réaliser la communication sur l'évènement grâce aux moyens dématérialisés à sa disposition :

4.10.1. \* Site internet [www.lafabrik-ananas.fr](http://www.lafabrik-ananas.fr) sur la page d'accueil et sur une page dédié aux ateliers, avec rétrolien vers le site du professionnel si il en a un

4.10.2. \* Post sur sa page facebook [www.facebook/lafabrikananas/](http://www.facebook/lafabrikananas/) et partage sur les groupes auxquels La Fabrik Ananas est abonnée

4.10.3. \* Mailing à ses abonnés

4.10.4. \* Site et Newsletter de ses partenaires : C'est fait ici, Site de la Mairie de Saint Pierre d'Allevard, ...

4.11. - Proposer un local propre et équipé pour des ateliers, accessibles aux handicapés

4.12. - Prendre en charge la gestion des inscriptions du public

4.13.

4.14. **Engagement du prestataire**

Le prestataire s'engage à :

4.15. - Adhérer à l'association Pur Jus porteuse du projet La Fabrik Ananas

4.16. - Citer le site de La Fabrik [www.lafabrik-ananas.fr](http://www.lafabrik-ananas.fr) ou la page facebook [www.facebook/lafabrikananas/](http://www.facebook/lafabrikananas/) dans sa communication

4.17. - Faire des rétroliens sur son site internet si il en est pourvu

4.18. - Apporter les fournitures nécessaires aux animations qu'il souhaite dispenser

4.19. - Laisser les locaux propres et utilisables après sa prestation.

4.20.

5. **3 - Exposition - Vente dans l'espace boutique**

La surface de cet espace est répartie de façon équitable entre les créateurs participants à la boutique. La promotion commerciale, l'évènementiel et la communication autour de la boutique est assurée par le conseil d'administration de l'association Pur Jus (porteuse du projet). Le mobilier d'exposition est fourni aux créateurs et un espace essayage est mis à disposition de la clientèle. Le créateur devra fournir les présentoirs nécessaires à

l'exposition de pièces spécifiques si besoin.

5.1. **Participation boutique**

L'exposant a le choix entre deux formules de participation :

5.2. **Soit** une cotisation mensuelle de 25€ (encaissée en début de chaque mois)

5.3. **Soit** 25% de commission sur ses ventes réalisées dans le mois.

5.4.

5.5. **L'exposant engage son choix pour 6 mois sur l'une ou l'autre des formules. Ce choix est renouvelable tous les 6 mois.**

5.6. **Produits exposés**

L'exposant s'engage à ne vendre que des produits issus de sa production, résultant d'un travail de création ou de l'emploi de matière première manufacturée mais ayant connu une transformation. Aucune revente ne sera tolérée.

Pour veiller à la bonne concurrence et au respect mutuel des artisans, l'association se réserve le droit de refuser :

- les produits différant de ceux acceptés préalablement ne répondant pas à une cohérence avec les articles exposés dans le magasin,
- ceux qui représentent une trop grande similitude avec des articles déjà présent en magasin.

Etant sur place et en charge de l'accueil du public, Céline Fallot est également en charge de l'agencement, de la disposition du mobilier et des produits exposés.

L'objectif est de créer une harmonie d'ensemble pour mettre en valeur le travail de chacun avec une diversité de matière.

L'exposant prévoit des cartes de visites et une fiche de présentation de son activité ainsi que ses consignes de ventes et d'emballage si nécessaire.

5.7. **L'accès au local**

L'accès à la boutique pour les dépôts, échanges et retraits de pièces se fera pendant les heures d'ouverture de la boutique.

5.8. **Gestion du stock**

L'association s'engage à tenir le créateur informé de l'état de son stock et celui-ci à prévoir un stock suffisant pour assurer le réassort en cours de période.

Il s'engage à fournir une fiche de dépôt avec la valeur totale de ses produits (nécessaire pour l'assurance) et à étiqueter clairement ses produits pour faciliter la vente.

Il s'engage à ne pas retirer tout ou partie de son stock pendant les jours d'ouverture de la boutique.

5.9. **Permanences**

Le lieu est tenu par Céline Fallot, co-présidente de l'association Pur Jus qui en assume les permanences.

5.10.

#### 5.11. **Ventes**

Les paiements sont possibles en espèces ou par chèque à l'ordre de : Association Pur Jus.

Il n'y a malheureusement pas de distributeur de billets sur Saint Pierre d'Allevard ; seuls les clients du Crédit Agricole peuvent retirer de l'argent au bureau de tabac, situé sur la place de la mairie.

L'association est en charge de la comptabilité.

Chaque exposant recevra l'enveloppe correspondant à ses ventes en début du mois suivant.

La boutique prend aussi les commandes pour les créateurs exposants.

### 6. 4 - Communication

Le professionnel (animateur d'atelier ou/et exposant boutique) s'engage dans la mesure de ses possibilités à communiquer sur sa participation à la boutique autour de lui (famille, amis, expos, internet, lieux de passage). Des flyers lui sont fournis à son inscription et en renouvellement sur sa demande.

Sa participation aux projets de l'association implique son accord pour l'utilisation des images de ses produits à des fins de promotion et de communication de l'association.

### 7. 5 - Attitude

Pour assurer le bon déroulement de cette expérience, il est attendu une attitude professionnelle, un esprit de bienveillance, d'honnêteté et de respect envers le matériel, le mobilier, les produits, les créateurs et leurs particularités.

La reproduction de tout ou partie des modèles de ses confrères, consœurs est strictement interdite sous peine d'exclusion immédiate et sans préavis.

### 8. 6 - Exclusion

Le non respect des clauses mentionnées tout au long de ce règlement tout comme un comportement nuisant au bon fonctionnement (tant administratif que pratique) de l'association est susceptible d'entraîner l'exclusion de celle-ci.

9.

Pour toute information, suggestions, merci de contacter :

Association Pur Jus - 147 Grand Rue - 38830 Saint Pierre d'Allevard

[assopurjus@gmail.com](mailto:assopurjus@gmail.com) ou [lafabrikananas@gmail.com](mailto:lafabrikananas@gmail.com)

[www.lafabrik-ananas.com](http://www.lafabrik-ananas.com)

[www.facebook.com/lafabrikananas](https://www.facebook.com/lafabrikananas)

Céline Fallot - Du Rose aux joues - 06 77 80 89 65 - [celine@duroseauxjoues.fr](mailto:celine@duroseauxjoues.fr)

Circée Salvatella - Graph-Empreinte - 06 73 92 39 59 - [info@graph-empreinte.com](mailto:info@graph-empreinte.com)

## Bulletin de participation

Nom : .....	Site ou autre visibilité web :
Prénom : .....	.....
Marque/ Raison sociale :	.....
.....	.....
N° de SIRET :.....	Adresse postale :.....
Tel. : .....	.....
@ : .....	.....
	.....

Je souhaite proposer :  un (ou des) prestation(s) payante  un (ou des) évènement(s) gratuits  
Brève description (vous pouvez joindre en plus vos plaquettes de communication si vous en avez) :

.....  
.....  
.....

Je souhaite participer à la boutique La Fabrik Ananas, je suis dispo. le ..... pour un RDV  
Brève description de mes produits (joignez des photos de vos réalisations) :

.....  
.....  
.....

### Pièces à fournir :

- Assurance responsabilité civile : (*fournir une attestation en cours de validité*)
- Justificatif d'inscription à la Chambre des métiers ou à la CCI
- Chèque adhésion à l'association de 10€ à l'ordre de "Association Pur Jus"

#### + Pour les animateurs d'évènements

- Cartes de visites / Flyers de votre activité

#### + Pour les exposants boutique

- inventaire détaillé de votre stock
- cartes de visites et une fiche de présentation de votre activité
- consignes de ventes et d'emballage si nécessaire
- "Je m'engage à mettre en vente et faire le réassort de mes produits pour une durée de 6 mois minimum."
- "Je choisis de participer à la boutique :
- En reversant 25% de mes ventes à l'association "Pur Jus"
- En joignant à ma participation 6 chèques d'un montant de 25 euros (à l'ordre de "Association Pur Jus")"

En retournant ce bulletin de participation rempli et signé, je certifie avoir lu et compris le règlement de la boutique et de l'espace atelier et m'engage à en respecter les clauses.

Date, Nom et signature :